

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Délibération n°2024-71

Du 12 décembre 2024

Relative à

« La cartographie des risques et son Plan d'Action d'Amélioration et de Maîtrises des Risques (PAAMR) 2025-2026 ».

Membres du Conseil d'administration : 28

Présents : 17

Absents : 7

Procuration : 4

Président : Laurent LINGUET		PERSONNALITES EXTERIEURES	
Collège A (professeurs d'université ou assimilés) : Abdennebi OMRANE Pierre COUPPIE	Présent Présent Proc. Martine SEBELOUE	Organismes de recherche : Marie-José GAUTHIER, CNES Françoise DELCELIER-DOUCHIN, CNES (supp) Antoine GARDEL, CNRS Alain SCHUSL, CNRS (supp) Christophe PEYREFFITE, Ins. Pasteur Jean-Bernard DUCHEMIN (supp.)	Présente Proc. Mathieu CHOUTEAU Présent
Collège B (Directeur de recherche) : Fabian BLANCHARD	Proc. Mathieu CHOUTEAU	Collectivités territoriales Philippe BOUBA, CTG Muriel BRIQUET, CTG Jean Marc AMBROISE, Cayenne Louis-Mike CALUMEY, Cayenne (supp) Joseph MAPIO, Kourou Jean-Robert CHOCHO, Kourou (supp) Josette LO-A-TJON, SLM Honorine ATCHALISO, SLM (supp)	Absent Présent Absent Absente
Collège C (Maître de conférence ou assimilés) : William DIMBOUR Jeannine HO A SIM Martine SEBELOUE, VP CA	Présent Présente Présente	Personnalités du monde socio-économique Caroline CARTIER MOULIN Chantal MAURICE Frédéric RAIBAUT Valérie REGIS CONSTANT Mariana ROYER Keita STEPHENSON	Absente Présente Présent Présente Absente Présent
Collège D (Chercheurs) Matthieu CHOUTEAU	Présent	Assistent également : Le recteur M. Philippe DULBECCO ou son représentant Jean MOOMOU Olivier GAMA	Présent
Collège E (Autres enseignants) : Stéphane THOMAS Jean Pierre WILLIAM	Présent Présent		
Collège F (Personnels BIATSS) : Marine GINOUVES Yannick N'ZALI	Présente Proc. Marine GINOUVES		
Collège G (Etudiants) James JEAN (Titulaire) Saida DORANGE (supp) Andy ERDUALTitulaire) Marie-Josée ZAMY (supp)	Absent Présent		
Voix consultative (art. L953-2 du CE) Christophe CHASSEGUET (DGS) L'agence comptable	Présent		
Personnalités invitées : Chrystel CLERY-TAMARIN (Direction des Affaires Juridiques et des Instances) - Lydie GUIOVANNA (Gestionnaires des instances)			

Vu le code de l'éducation et notamment les articles L123-1 à L123-9, L712-1 à L712-3, L712-7

Vu le décret 2014-851 portant création et organisation provisoire de l'Université de Guyane

Vu les statuts de l'Université de Guyane et notamment le chapitre 2

Vu l'arrêté 2022-218 modifiant l'arrêté n°2022-217 portant proclamation des résultats de l'élection aux conseils centraux de l'Université de Guyane

CONTEXTE :

La cartographie des risques est un outil crucial pour identifier, évaluer et gérer les risques potentiels auxquels notre organisation est confrontée.

Cet outil visuel de pilotage sert de base, pour définir une stratégie de traitement des risques forts identifiés dans un plan d'action à l'échelle de l'université de Guyane (UG).

Ce dispositif de gestion des risques généralement appelé « Risk management » permet ainsi de mieux se prémunir contre les menaces susceptibles d'affecter la performance et la pérennité de l'établissement.

La cartographie globale des risques de l'Université de Guyane a été initiée et pilotée, en 2023, par la gouvernance et la Direction du Pilotage Stratégique et de la Qualité (DPSQ).

Pour cette première, le périmètre est dessiné autour des activités administratives (non pédagogiques).

Cette démarche a été globale, ayant impliqué l'ensemble des directions administratives de l'UG, sur neuf domaines d'activités. Cette démarche a permis d'identifier de manière exhaustive les risques auxquels l'UG est exposé, qu'ils soient d'ordre stratégique, opérationnel, informatique, juridique, réputationnel ou lié à la sécurité et protection des personnes.

La cartographie globale des risques de l'Université de Guyane a permis de définir des mesures de prévention et de maîtrise adaptées, visant à réduire significativement l'exposition de l'université aux risques significatifs identifiés.

Il en ressort un Plan d'Actions d'Amélioration continue et de Maîtrise des Risques (PAAMR), ainsi qu'un plan annuel de contrôle interne, fruits d'une co-construction.

Sur proposition du Président de l'Université de Guyane

Le Conseil d'administration

Après en avoir délibéré,

Article 1 : Le Conseil d'Administration approuve la cartographie des risques de l'Université de Guyane et son plan d'actions d'amélioration continue et de maîtrise des risques 2025-2026 (PAAMR), conformément à la pièce jointe.

Résultat du vote relatif à la présente délibération :

➤ Nombre de votants :	19
➤ Ne prend pas part au vote :	0
➤ Abstention :	0
➤ Contre :	0
➤ Pour :	19

Décision : La présente délibération est **APPROUVEE**.

Le document validé est joint en annexe de la présente délibération.

Fait et délibéré à Cayenne, le 12 novembre 2024.

Le Président du Conseil d'Administration
Le Président de l'Université de Guyane,



Laurent LINGUET

Publié le	Date : 16 DEC. 2024
Transmis au contrôle de légalité le	Date : 16 DEC. 2024

Voies et délais de recours

Si vous estimez devoir contester cette décision, vous pouvez former :

- soit un **recours gracieux**, devant l'auteur de la décision,
- soit un **recours contentieux**, devant le tribunal administratif de Cayenne.

Les recours doivent intervenir **dans un délai de deux mois** à compter de la notification de l'acte.

Vous devez motiver votre recours (expliquer les raisons de droit et les faits qui vous conduisent à contester la décision). **Une copie de la décision contestée est à joindre** à votre lettre, ainsi que tous les documents que vous jugez utiles pour faire réviser la décision.

Si vous souhaitez, en cas de rejet du recours gracieux, former un recours contentieux, ce recours gracieux devra avoir été introduit dans un délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision.

Vous conserverez ainsi la possibilité de former un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de la décision de rejet du recours gracieux.

Cette décision peut être explicite ou implicite (absence de réponse de l'administration pendant deux mois).